

# **Braquage sanglant d'Orly en 2011: entre 25 et 30 ans de prison requis à l'encontre du "chef d'orchestre"**

[05 juillet 2016, 15h25]

Entre 25 et 30 ans de prison ont été requis mardi devant les assises du Nord à Douai à l'encontre de Serge Veron, le "chef d'orchestre" de l'attaque du centre-fort d'Orly en 2011 dans laquelle un convoyeur avait trouvé la mort.

Des réquisitions identiques ont été prononcées à l'encontre de David Gras, toujours recherché par la police, et Sophiene Tinar, les trois hommes étant, selon l'avocat général Eric Bedos, les principaux protagonistes de plusieurs braquages, dont le principal et le plus récent, celui d'Orly.

Le 21 septembre 2011, des assaillants avaient attaqué à l'explosif la société de transport de fonds Témis, tuant un convoyeur et empochant 8,2 millions d'euros.

Ces peines requises par l'avocat général ont été assorties d'une période de sûreté de 15 ans.

Les trois hommes sont jugés depuis le 6 juin avec 16 autres personnes à l'encontre desquelles des peines allant de 4 ans de prison avec sursis à "de 20 à 25 ans" de prison ferme ont été requises, selon leur degré d'implication dans les différentes attaques.

L'avocat général a par ailleurs réclamé l'acquittement pour deux personnes.

"Chef d'orchestre" et "artificier" du braquage d'Orly, selon M. Bedos, Serge Veron, 49 ans, est notamment poursuivi pour "meurtre en bande organisée". Il est le seul accusé à avoir reconnu sa participation directe aux faits d'Orly.

Lors de ce procès fleuve entamé le 6 juin, il a présenté ses excuses à la famille de la victime, Giuseppe Di Carlo, 54 ans, mort dans l'explosion de la porte du centre-fort.

"Malgré les excuses répétées, la famille n'entend pas accorder son pardon à Serge Veron, mais cette attitude est un premier pas pour la famille vers la résilience", a affirmé Me Corinne Matouk, avocate de la famille de la victime, lors de sa plaidoirie.

Selon elle, "c'est trop facile de considérer que M. Veron est l'assassin" du convoyeur de fond, "il y a une responsabilité conjointe et solidaire des membres du commando".

Le "niveau de compétence" nécessaire pour ce type d'attaques "sophistiquées" impose une "équipe restreinte et formée des mêmes membres qui gardent les mêmes rôles", a souligné de

son côté l'avocat général, lors de ses réquisitions de près de 10 heures.

"Nous croyons à l'unicité de cette équipe", a-t-il insisté alors que la plupart des accusés ont affirmé tout au long de ce procès ne pas se connaître.

"Personne n'a vocation à mourir au travail, encore moins pour satisfaire un appétit d'argent sans limite tel qu'il s'est exprimé ce 21 septembre 2011", a encore déclaré l'avocat général.

Le verdict est attendu vendredi.

**AFP**